



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-092

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-06-14-005 - Arrêté de délégation de signature du Directeur des Hôpitaux
Universitaires Pitié Salpêtrière, Charles Foix (6 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-06-14-005

Arrêté de délégation de signature du Directeur des
Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière, Charles Foix

*Arrêté de délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière,
Charles Foix*

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**

Directeur des Ressources Humaines,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **M. Jérôme HUBIN**

Directeur des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme BROSSARD-LAHMY**

Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Marie Hélène LAVOLLE-MAUNY**

Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Agnès PETIT**

Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **M. Didier MARCELIN**

Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Annie BOISSON**

Ingénieur, Directrice des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Corinne SLIWKA**

Coordinatrice Générale des Soins

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe K et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre modifié

- **Mme Stéphanie FORTE** Directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 modifié

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Alban AMSELLI, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alexandre FOURNIER**
Adjoint au Directeur des Ressources Humaines

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre FOURNIER, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attaché d'Administration, et pour les seuls points relevant du site de Charles Foix, **Mme Nadia MENNI - SIMOES**, Adjoint des Cadres.

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mme Véronique BOULBEN, Attaché d'Administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6. de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

M. Julien DURAND RENIER, Adjoint des Cadres et **M. Julien EWALD**, Adjoint des Cadres à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22, 26, 27,31,32,36,38 et paragraphe G ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

M. Bruno QUELLEC, Adjoint des Cadres et **Mme Annick BALIGAND – GEVAUDAN**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

Mme Laurence CISERANE FLORY CELINI, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 4,6,9,10,11,26,32 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

En cas d'empêchement de Mr Jérôme HUBIN, Directeur des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Mathilde LEFEVRE**
Adjointe au Directeur des Finances

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence de M. Jérôme HUBIN et de Mme Mathilde LEFEVRE, délégation est donnée à **Mme Frédérique THOMAS**, Attachée d'Administration à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mme Muriel BROSSARD - LAHMY, Directrice des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Florence BIENTZ**
Adjointe à la Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BIENTZ délégation est donnée à

Mme Sylviane MORENO MARTINEZ, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points, 2, 6, 7, 11, 12 et 15 du paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 modifié

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Françoise LAMBERDIERE**, Responsable de la Gestion des risques et **Mme Nadia FLEURY**, Responsable des relations avec les usagers uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe F et paragraphe H point 1 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise LAMBERDIERE et Mme Nadia FLEURY, délégation est donnée à **Mme Géraldine HELLO**, Adjoint des Cadres chargée des relations avec les usagers

En cas d'empêchement de Mme Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Bruno TERRINE**, Attaché d'Administration. pour les matières correspondant à ses fonctions
- **M. Stéphane HENIN**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **M. Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **M. Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Michaël AUCOUTURIER et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

- **Mme Patricia GABORIT**, Attachée d'Administration, pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mme Annie BOISSON, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie CITERNE**, Adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des Ressources Humaines
- En cas d'empêchement du Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Jérôme HUBIN**
Directeur des Finances

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Edith BENMANSOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié - Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Stéphanie FORTE, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Karine CORBRION**
Directrice des soins

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Stéphanie FORTE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix à l'exception du paragraphe C de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à

M. Serge MOREL, Mme Edith BENMANSOUR, M. Alban AMSELLI, M. Alexandre FOURNIER, M. Jérôme HUBIN, Mme Mathilde LEFEVRE, Mme Agnès PETIT

Monsieur Yann LHOMME, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-04-29-003 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales

Mesdames, France BOVET, Catherine EL KAIM, Patricia GABORIT
Messieurs, Bruno TERRINE, Blaise MOLOKE
Attachés d'Administration Hospitalière ;

Mesdames Anne BOURBON, Karine CORBRION, Philippe MAURICE, Sylvie SAUVAGE
Directeurs des Soins

Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN
Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site Charles Foix

Mesdames Nathalie BONNET, Nadia MENNI-SIMOES

Monsieur Stéphane HENIN

Adjoints des Cadres Hospitaliers ;

Madame Béatrice LE BALANGER

Responsable du Bureau Administratif de la Recherche Clinique

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 201620-0007 GH PSL / CFX du 20 janvier 2016 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière / Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Île de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 juin 2016

Serge MOREL

